



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 25 juin 2024]

Date de la convocation

19 juin 2024

Date de mise en ligne

27 juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 7

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Christophe WATTRELOT, Dominique BOYER, Marie MONTELS, Thomas DOMENECH *Conseillers*.

Absents et représentés : Gabriel CARRAMUSA, Antony MOUSSU, Christel PALIS, Thierry BODDI, Elisa GILLET, Monique GUILLE, Daniel RIBES

Absents : Corinne DARMANI

N° 068/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Saison culturelle au Balcon – grille tarifaire

Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier les tarifs pour la saison culturelle au balcon.

A partir de septembre 2024, les tarifs seront les suivants :

- Spectacles tout public :

Tarif plein : 10 €

Tarif réduit : 6 € (moins de 18 ans, étudiants, minima sociaux, demandeurs d'emploi)

Tarif moins de 15 ans : 3 €

- Spectacles jeune public :

Tarif plein : 6 €

Tarif réduit : 4 € (moins de 18 ans, étudiants, minima sociaux, demandeurs d'emploi)

Tarif moins de 10 ans : 2 €

Pour rappel, les tarifs actuels pour les séances scolaires restent inchangés :

- Séances scolaires (maternelles et primaires) dans le cadre de la médiation culturelle :

Tarif par élève : 1 €

Gratuit pour les accompagnants

- Séances scolaires (collèges et lycées) dans le cadre de la médiation culturelle :

Tarif par élève : 2,5 €

Gratuit pour les accompagnants

Il est proposé au Conseil municipal de fixer la tarification de la Saison Culturelle à compter du 28 août 2024 telle qu'énoncée ci-dessus, à savoir :

- actualisation des tarifs pour les séances destinées aux particuliers

- Maintien des tarifs pour les séances scolaires

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'actualisation des tarifs détaillés ci-dessus pour les séances destinées aux particuliers,

APPROUVE le maintien des tarifs pour les séances scolaires,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 26 juin 2024